ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE DESVRES

Le 20 août 2010

Téléphone : 03.21.33.30.88 Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail: communedecolembert/a/wanadoo.fr

site: http://www.Colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et permanences de la mairie

Ouvert au public :

- le mercredi : de 9H00 à 12h00 - le jeudi : de 14h00 à 17h00

- le vendredi : de 16h00 à 19h00

Monsieur le Maire reçoit tous les vendredis de 17h00 à 19h00 et sur rendez-vous

<u>URBANISME</u>: Monsieur Etienne MAES, 1^{er} Adjoint, reçoit sur rendez-vous.

Rentrée des classes

Cette année, la rentrée des classes se fera le jeudi 3 septembre.

Vous trouverez ci-joint, le bulletin d'informations du directeur de l'école primaire de Colembert pour la rentrée des enfants.

Organisation du stationnement et de la circulation à l'entrée et à la sortie de l'école

Suite aux travaux et au réaménagement de la place, nous vous rappelons que :

L'accès au-delà de la barrière de l'école primaire est désormais interdit aux véhicules motorisés.

La circulation sur la place est à sens unique. Veuillez respecter les consignes de circulation indiquées sur les panneaux.

Le stationnement sur le parking, entre l'école et l'église est fortement conseillé. L'accès à l'école à partir de ce parking se fait alors par le chemin accédant à l'arrière de l'école.

Merci de respecter ces consignes pour la sécurité de tous

Site internet de la commune

Le site de Colembert est désormais accessible sur internet à l'adresse ci-dessous, n'hésitez pas à le consulter, vous y retrouverez toutes les informations importantes : http://www.Colembert.fr

Services périscolaires

La commune propose aux parents d'élèves plusieurs services périscolaires. Vous trouverez-ci-joint leurs tarifs et modalités d'inscription :

Bourses scolaires

La demande de bourse départementale, réservée aux collégiens, soumise à conditions de ressources, est effectuée en même temps que la demande de bourse d'état.

Vous devez vous rapprocher du collège que fréquente votre enfant afin d'effectuer les démarches nécessaires.

Au Niveau Communal

La bourse communale pour les lycéens :

Une convention signée entre la Commune et les <u>établissements</u> d'enseignement général, <u>technologique ou professionnel publics de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer</u>, permet aux lycéens de bénéficier de la gratuité de prêt des livres scolaires.

Pour information, la participation de la commune s'élève à :

- 62,20 € par élève, pour les lycées d'enseignement général,
- 37,40 € par élève, pour les lycées techniques ou professionnels

Pour les lycéens fréquentant d'autres lycées ainsi que pour ceux en apprentissage ou en formation professionnelle, la Commune octroie une bourse de 50€.

La demande doit être effectuée à la mairie, avant le 20 novembre 2010. Le certificat de scolarité et un relevé d'identité bancaire ou postal doivent être fournis.

La bourse aux étudiants de moins de 25 ans :

La Commune octroie une allocation financière de 100 euros aux étudiants de Colembert fréquentant un établissement d'enseignement supérieur.

Cette aide est versée au maximum 3 fois.

La demande doit être effectuée à la mairie, avant le 20 novembre 2010.

Le certificat de scolarité et un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur doivent être fournis.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Le mercredi de 10h00 à 12h00 Le vendredi de 17h00 à 19h00 Le samedi de 10h à 12h

Lecture bénévole pour les enfants de l'école

Vous avez un peu de temps libre, aimez le contact avec les enfants et voulez partager le goût de la lecture avec eux, n'hésitez pas, faîtes-vous connaître : Les enseignants des classes maternelles et primaires recherchent des lecteurs bénévoles pour l'école de Colembert. L'équipe de bénévoles de bibliothèque s'associe à cette recherche, afin de proposer à tous, une formation : « lire et faire lire ».

Pour cela, vous pouvez contacter Geneviève Martel à la Mairie

Information Plan cadastral

Nous vous informons que Monsieur HARLE Stéphane, géomètre du cadastre, parcourt actuellement la commune de COLEMBERT afin de mettre à jour le plan cadastral.

Conformément à la loi N° 374 du 06 juillet 1943, article 1^{er}, Monsieur HARLE est autorisé, dans l'exercice de ses fonctions, à pénétrer dans les propriétés, communales ou domaniales, closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations.

Veillez donc à ne pas entraver sa mission.

Merci de votre compréhension.

Activités associatives

Avec la rentrée, les différentes activités associatives reprennent. Pour tout renseignement et inscription, n'hésitez pas à contacter les responsables :

Ki-jutsu: à partir du 14 septembre

enfants et adultes, le mardi soir, à 18 h 30, à la salle polyvalente.

<u>Danse</u>: à partir du 8 septembre

enfants et adolescents, le mercredi, à partir de 15 h 30, à la salle d'évolution près de la nouvelle école maternelle.

Football: à partir du 8 septembre.

entraînement des jeunes le mercredi à 14 h 30, au terrain Renseignements et inscriptions sur place

<u>Cardio-step</u>: à partir du 9 septembre

Tous les jeudis à 19 h, à la salle polyvalente. Renseignements: Mme Guilbert :06 32 63 39 43

Inscriptions sur place

Marche: avec le PEPS, voir tract joint.

Cours de guitare : à partir du mercredi 22 septembre

Renseignements et inscriptions; communauté de communes de Desvres Samer, Mme

Hanquez: 03.21.92.07.20

Calendrier des fêtes

vendredi 27 août à 19heures : fête de clôture du centre de loisirs (tract joint)

Dimanche 29 août : forestopale (tract joint)

Samedi 18 septembre à 20 heures : salle des fêtes, repas spectacle « french cancan » organisé par le comité des fêtes inscriptions auprès de Louis Guy Girard au : 06 80 98 84 40

18 et 19 septembre : journées du patrimoine, fête de la vallée du Wimereux (tract joint)

2 et 3 octobre : ducasse